

# **Consultation des groupes membres sur les positions politiques nouvelles**

## **- Modification du Règlement intérieur -**

Les derniers mois de l'année 2009 ont vu le Conseil d'administration d'alors tergiverser de longues semaines à propos de la signature de l'appel "Ultimatum climatique" et de l'opportunité de retirer ou non la signature du Réseau de cet appel.

Pour tirer les leçons de cet épisode, nous reprenons à notre compte une proposition de la coordination Sud-Ouest, pour qu'en cas de blocage potentiel en son sein, le CA consulte les groupes pour l'aider dans sa décision.

### **Ajout proposé au règlement intérieur :**

#### **Alinéa "Consultation des groupes membres sur les positions politiques nouvelles"**

Lorsque le Conseil d'administration doit adopter une position politique nouvelle au nom de la fédération (notamment : signature d'un appel ou d'une pétition, positionnement sur un thème important jamais abordé auparavant), et si les débats en son sein n'aboutissent pas à une position majoritaire aux 2/3 ou suscitent le veto d'au moins 2 administrateurs titulaires, alors le Conseil d'administration consulte les groupes membres pour recueillir leurs avis, sous réserve qu'un délai d'au moins une semaine soit disponible pour lancer la consultation et attendre des réponses de la part des groupes membres. Pour des raisons pratiques et économiques, la consultation se fait uniquement par e-mail. La consultation ne constitue pas un vote, mais une aide à la décision pour le Conseil d'administration. Une fois sa décision prise, le Conseil d'administration en rend compte aux groupes membres dans les plus brefs délais.

### **Vote de l'Assemblée générale extraordinaire :**

**Etes-vous pour ou contre le nouvel alinéa "Consultation des groupes membres sur les positions politiques nouvelles" ?**

Si la proposition est adoptée, elle entre en vigueur immédiatement.